



Conseil Municipal du 22 dec 2022

*** Décisions modificatives nécessaires à l'équilibre des comptes:**

Elles concernent le budget du Camping où les résultats en recettes sont meilleurs que prévus. Ajout en recettes et dépenses de + 14 155€ voté à l'unanimité.

Syndicat de Gestion des Eaux : Modification des statuts et nomination des délégués Lucien Roux titulaire et Pascal Riou suppléant sont reconduits à l'unanimité.

*** Bouclier sécurité par vidéoprotection sur la RN88 et autres axes importants y conduisant :**

Le Conseil accepte de donner délégation de compétence à la Région pour conduire cette opération et l'installation de caméras au carrefour D500/D7/D62.

*** Travaux de réseau pour agrandissement de Mazet-Electronique :**

Le Conseil donne à l'unanimité son accord pour renforcer une conduite d'assainissement pour permettre l'extension de l'entreprise pour un coût de 10 440 € H.T.

*** Tarifs 2023 :**

En 2022, les tarifs n'avaient pas subi d'augmentation, cette année la plupart demeurent inchangés à l'exception des tarifs en régie engin et conducteur (peu utilisé) : +6,7%, des tarifs de l'eau (+3, 2% en moyenne) et de l'assainissement qui supporte une hausse plus significative (+ 7,2% en moyenne en vue d'équilibrer peu à peu ce service déficitaire.

Au camping les forfaits journée et emplacement toile de tente demeurent inchangés, le forfait (2 personnes) printemps et automne subit une hausse de 3,5%, le forfait mobile home 2,3%. La location des chalets subit une hausse de 2,77% en basse saison, 4, 25% en haute saison. L'ensemble de ses tarifs est voté à l'unanimité.

Engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice budgétaire 2023 :

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que Mr Le Maire puisse engager des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits sur l'exercice budgétaire 2022, (budget principal, camping, eau et assainissement).

Mise à disposition de locaux communaux à la Communauté de Communes :

Le Conseil accepte la mise à disposition de locaux nécessaires aux activités de la CCHL moyennant un loyer fixé à 4€ le m2 et approuve les termes de la convention passée à ce sujet avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

DETR 2023 : Deux dossiers sont présentés

Rénovation des façades de l'école Albert Camus et changement des volets.

Réfection voirie communale : chemin des Troubas, Mazalibrand

Espace intergénérationnel Allée des jardins.

Le projet a été retenu au titre des fonds Leader pour une subvention de 40% sur un devis prévisionnel de 37 962 € HT. Il prévoit la rénovation de l'espace jeux, la mise en place de bancs et de supports vélos.

Subvention :

Le conseil municipal après délibération donne son accord pour octroyer une subvention de 350€ pour l'organisation du vétathlon « *Mazetençois* » en 2022.

Travaux à la Crèche :

Des travaux sont nécessaires pour améliorer la qualité de l'air en répondant aux normes en vigueur. Le Conseil approuve les travaux envisagés par la société AVIPUR (organisme agréé) pour un montant de 6 705,26€ H.T.